



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT ADM-183

Concernant la création et la délégation de certaines compétences au Comité administratif de la MRC des Jardins-de-Napierville

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2025, le conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement ADM-183 Concernant la création et la délégation de certaines compétences au Comité administratif de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et peut être consulté au bureau de la MRC au 1767 rue Principale, Saint-Michel ainsi que sur le site internet de la MRC <https://mrcjardinsdenapierville.ca/votre-mrc/politiques-et-reglements/>.

Donné à Saint-Michel, ce 12e jour du mois de décembre 2025.

Amélie Latendresse

Directrice générale et Greffière-trésorière